

DECISION N° 180-2024

Portant validation du devis de la société DEFORCHE CONSTRUCTION dans le cadre de la réfection du mur du futur parking de la gare projet pôle gare 2^{ème} phase

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

627811708591-2024-07180-MAIRIE CC 180-24

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Publication : 19/07/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis pour la réfection du mur du parking de la gare dans le cadre du projet pôle gare 2^{ème} phase de la société DEFORCHE CONSTRUCTION d'un montant HT de 8045.50 euros.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis pour la réfection du mur du parking de la gare dans le cadre du projet pôle gare 2^{ème} phase de la société DEFORCHE CONSTRUCTION d'un montant HT de 8045.50 euros.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 15/07/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

